

LEVER LES FREINS SPÉCIFIQUES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES COPROPRIÉTÉS



Avancement général de l'action

ACTION EN COURS

- Organiser un forum sur les copropriétés dédié à la rénovation énergétique.

ACTIONS NON INITIÉES

- Lancer une étude exploratoire, pour créer une offre abordable alliant rénovation énergétique et remembrement de logements.
- Mutualiser un poste de chargé de mission afin d'amplifier les rénovation grâce à une démarche "d'aller vers".
- Prévoir pour le littoral, un volet copropriétés approfondi dans l'observatoire de l'habitat en appui du registre national des copropriétés et de l'outil du Cerema.
- Mettre en place un réseau d'échanges avec les agences immobilières, syndicats, ADIL afin d'identifier les propriétés à enjeu.
- Abonder localement le projet d'intérêt général sur les copropriétés, à l'instar des Sables d'Olonne (bonification de la collectivité pour les logements éligibles).
- Travailler sur de la "rénovation embarquée" des copropriétés ayant une obligation de ravalement (calendriers de ravalement obligatoire, réflexion pour une aide isolation thermique par l'extérieur).
- Identifier les copropriétés en résidence secondaire les plus fragiles, pouvant faire l'objet d'un portage de l'établissement public foncier pour basculer en résidence principale.
- Mener des réflexions auprès des communes sur la faisabilité de réaffecter vers la rénovation énergétique, des revenus issus de la majoration des taxes d'habitation de résidences secondaires

Partenaires : Département de l'Hérault, Communes du territoire, SOLIHA, Gefosat, Rénov'Occitanie, AREC, ADIL, EPF.

933

copropriétés sur le territoire
représentant 34 792 logements

1/3

des copropriétés construites avant
la 1^{ère} réglementation thermique.

72%

des logements du territoire
sont des copropriétés.